

Mobilité(s) : nos missions

La Communauté urbaine est autorité organisatrice de la Mobilité (AOM); elle est donc compétente pour l'organisation des services de mobilité (transports urbains, des transports scolaires, vélo, accessibilité...) sur son territoire. Zoom sur les différentes missions de Limoges Métropole.

Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses habitants en matière de déplacements, Limoges Métropole a mis en place un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le PDU est un programme s'étalant sur 10 à 15 ans, qui définit l'organisation des transports, la circulation et le stationnement sur le territoire.



L'ambition du PDU prévoit d'ici 2030 la répartition suivante dans les types de déplacement:

- 29% de marche à pied,
- 13% d'utilisation des transports en commun,
- 4% de déplacements à vélo.

Transports urbains

La Communauté urbaine **gère les transports urbains** sur l'ensemble de ses 20 communes, avec son délégataire, la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM) (<http://www.stclm.fr/>). L'objectif est pour la Communauté urbaine de devenir un territoire au sein duquel les **déplacements des habitants** sont **plus faciles, sécurisés et moins polluants**. Bus, BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), trolleybus, pôles d'échanges... Limoges Métropole s'assure que tous les transports en commun soient accessibles et correspondent aux besoins de l'ensemble de ses habitants.

Transports scolaires

La Communauté urbaine gère aussi l'**organisation des transports scolaires** pour les élèves domiciliés sur son territoire. Accessibles à tous les élèves inscrits avant le 30 juin de chaque année, les transports scolaires suivent des **cir**

cuits précis, établis en fonction des lieux d'habitation de chacun. Enfin, dans chaque car scolaire se trouvent un **accompagnateur** afin d'assurer la **sécurité des élèves** et ainsi voyager en toute sérénité.



En quelques chiffres, les transports scolaires représentent chaque année:

- Plus de 3 000 élèves inscrits
- 1 100 points d'arrêts
- 118 circuits
- 71 véhicules
- 77 accompagnateurs

Vélo

Limoges Métropole souhaite **développer davantage l'utilisation du vélo** sur son territoire. C'est pourquoi plusieurs actions sont mises en œuvre pour permettre aux habitants d'adopter le vélo comme moyen de transport du quotidien : le **service de location V'LiM**, les **aménagements cyclables**, le déploiement de stationnements pour les vélos. **Aide à l'achat de vélo repart pour un tour en 2023 !** (<https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/actualites/laide-a-achat-de-velo-repart-pour-un-tour-1991>)

Accessibilité

Enfin, la Communauté urbaine met tout en œuvre pour **rendre les déplacements accessibles** à tous les habitants. Encadrée par la réglementation, l'accessibilité doit **faciliter les déplacements piétons** (trottoirs, retrait d'obstacles gênants...), **offrir un meilleur service aux usagers** et **sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite**.

EN SAVOIR + SUR LES MOBILITÉ(S)



Les grands projets

Quels sont les projets en cours liés à la Mobilité sur le territoire de la Communauté urbaine?

Les transports urbains

La gestion des transports urbains est une compétence allouée à la Communauté urbaine Limoges Métropole. La gestion du réseau de transports est quant à...

Les transports scolaires

Limoges Métropole gère l'organisation du service des Transports Scolaires, à destination des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire.



Les aménagements cyclables

Développer l'usage du vélo est un des objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU) de notre Communauté urbaine. Aussi, Limoges Métropole vise 4% de...

L'accessibilité

La Communauté urbaine met tout en œuvre pour développer l'accessibilité sur l'ensemble de son territoire. Il est primordial de permettre à chacun...